Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/04/2026 - B2026/006507 - 2018 B 00735 - 838 887 792 - ABEI

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 1er avril 2026

Le 1er avril 2026 à 19h00, l'actionnaire de la société ABEI, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 110, rue Abbé Grégoire – 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble, sous le numéro SIREN 838887792, s'est réuni à Grenoble, sur convocation qui lui a été adressée individuellement le 16 mars 2026.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Etait présent :

- Alain BONNET, propriétaire de 500 parts

Soit un total de 500 parts Sur les 500 parts (Cinq cents parts) que représentent le capital social.

L'assemblée est présidée par Alain BONNET, président de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 1 actionnaire, représentant 500 actions sur les 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende,

- Fixation de la rémunération du président,

- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se monte à 854 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition du Président de la possibilité à prétendre à un salaire, d'un montant de 3000 Euros Brut, qui pourra être majoré de primes, où augmenté en fonction des

AB

résultats de la gérance, pour l'exercice 2026, outre le remboursement en note de frais, des frais engagés pour la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adopté a l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie où d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par Alain BONNET, Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Alain BONNET

ABEI - FRANCE EDL
110, rue Abbé Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 37 838887792

ABEI - FRANCE EDL
110, rue Abbé Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 37 838887792

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABEI	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	110 Rue Abbé Grégoire - 38000 - Grenoble	

SIRET : 8 3 8 8 8 7 7 9 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5

ACTIF			Brut (1)	Amortissements – Provisions (2)	Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 — 5 699	030 — 3 986	1 713
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
		Total I (5)	044 — 5 699	048 — 3 986	1 713
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS — Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 — 10 228	070	10 228
		Autres * (3)	072 — 181	074	181
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 — 19 112	086	19 112
	Charges constatées d'avance *		092	094	
		Total II	096 — 29 521	098	29 521
		Total général (I + II)	110 — 35 220	112 — 3 986	31 234

PASSIF			Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	8 099
	Résultat de l'exercice	136	810
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	9 409
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 087
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 2 923)	172	5 012
	Comptes courants d'associés	173	15 599
	Autres dettes	175	126
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	21 824
	Total général (I + II + III)	180	31 234

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	641

Certifié sincère et exact

ABEL FRANCE EDL
110, rue Abbé Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 83838887792

③ IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABEL

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 673	472	641	474	615	476	5 699	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	5 673	492	641	494	615	496	5 699	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 636	562	965	564	615	566	3 986
TOTAL		570	3 636	572	965	574	615	576	3 986

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	Iphone 11				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1	615	615						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578 615	580 615	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié sincère et exact

ABEI - FRANCE EDL
110, rue Abbé Grégoire
38000-GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
Numéro FR 37 838887792

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABEI — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		668	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	4 148	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	810	
Déficits reportables			984	3 338	
Déficits de l'exercice			860	0	
Total des déficits restant à reporter			870	3 338	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 — 17 514
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 — 2 988
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié sincère et exact

ABEI - FRANCE EDL
110, rue Alfred Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 37 838887792

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABEI

Néant ☑ *

Exercice ouvert le : ..... et clos le : .....

Données en nombre de mois

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		881	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence 024	/ /		016	/ /	
Date de cessation	/ /				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au §

Certifié sincère et exact

ABEI - FRANCE EDI
110, rue Abbé Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 37 838887792

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le 31/12/2025 SIREN 838 887 792

Dénomination de l'entreprise ABEI

Adresse (voie) 110 Rue Abbé Grégoire

Code postal 38000 Ville Grenoble

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom de famille BONNET | Prénom(s) ALAIN | Nom d'usage | % de détention 100.0000 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 21/08/1964 | N° Département 38000 | Commune GRENOBLE | Pays FRANCE

Adresse : N° 110 | Voie RUEABBE GREGOIRE | Code postal 38000 | Commune GRENOBLE | Pays FRANCE

Tire (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié sincère et exact

ABEI - FRANCE EDF
110, rue Abbé Grégoire
38000 GRENOBLE - FRANCE
SIREN 838 887 792 APE 7120 B
TVA Intra FR 37 838887792

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☑*

Exercice clos le 31/12/2025 SIREN 838 887 792

Dénomination de l'entreprise ABEI

Adresse (voie) 110 Rue Abbé Grégoire

Code postal 38000 Ville Grenoble

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD